

Formation Qualifiante MBTI® Niveau II

Bon d'Inscription 2012



révéler les potentiels

Formation Qualifiante

Le MBTI Niveau II est une forme évoluée du MBTI qui comprend 5 facettes pour chacune des dimensions principales. Sa construction psychométrique et son mode d'utilisation nécessitent une formation particulière.

Formation qualifiante (2 jours)	Tarif HT 2012
	1420€ / personne

Formation qualifiante

Je souhaite m'inscrire à la formation qualifiante du:

- 16, 17 février à **Paris**
- 3, 4 mai à **Lyon Nouveauté !**
- 21, 22 juin à **Paris**
- 22, 23 octobre à **Paris**
- 8, 9 novembre à **Lyon Nouveauté !**
- 20, 21 décembre à **Paris**

Je joins le règlement de la formation (soit 1698,32 € TTC).

Coordonnées professionnelles du participant

Prénom	Nom
Société	Fonction
Adresse	
Code postal	Ville
Tél	Fax
Ligne directe	Email

Organisme payeur / Adresse de facturation

Organisme (OPCA)	
Adresse	
Code postal	Ville
Tél	Fax
Ligne directe	Email

Cachet de l'entreprise et signature

A réception de votre bulletin d'inscription, nous vous ferons parvenir une convention de formation



OPP France – 112, rue Réaumur – 75002 Paris – tél. 01 55 34 92 00 – fax 01 55 34 92 01 – france@opp.eu.com

Numéro de déclaration d'activité de formation : 11.75.38177.75

INSCRIPTION AVEC DEMANDE DE PRISE EN CHARGE À UN OPCA

1- Inscription

Vous inscrivez un salarié de votre société à une formation organisée par OPP (courrier, email, fax) en indiquant la prise en charge par un OPCA (coordonnées complètes).

2- Accusé d'inscription

OPP vous envoie une convention de formation qui fait office d'accusé d'inscription à retourner signée accompagnée du règlement.

3- Demande de prise en charge

Le jour de l'inscription, vous devez adresser une demande de prise en charge auprès de votre OPCA.

4- Réception de l'accord de prise en charge

Après validation, l'OPCA envoie à OPP l'accord de prise en charge avant le début de la formation, élément indispensable pour toute facturation à l'OPCA. Il convient également de vous assurer de la bonne réception de celui-ci au 1er jour du stage.

5- Facturation

A l'issue de la formation, OPP adresse tous les éléments du dossier de formation à l'OPCA (Facture, Feuille d'émargement...).

6- Règlement

L'OPCA est alors tenu d'adresser un règlement à OPP. Il vous appartient de vous assurer de la bonne fin du paiement. Toutefois, en cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, OPP se réserve le droit de vous refacturer le coût de la formation.

PARTICULARITES

- Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat vous sera facturé.
- Si vous annulez la formation moins de 10 jours ouvrés avant le début de stage, vous serez alors facturé de l'intégralité du coût du stage à titre d'indemnité forfaitaire.
- Si OPP n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût du stage. Le remboursement sera à réclamer à votre OPCA.